Accusé de réception en préfecture

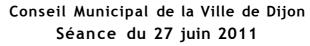
021-212102313-20110627-VD2011-2706067-DE

Date de signature : 06/07/2011

Date de réception : 06/07/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS





MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M.OUAZANA

Membres excusés : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme BIOT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents : M. MAGLICA - M. DUPIRE - M. MARCHAND - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - Mme MILLE -

M. HELIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Installations classées pour la protection de l'environnement - Centre Hospitalier Universitaire de Dijon : exploitation d'une blanchisserie industrielle - Société Lejay Lagoute - Transfert du site de production - Avis du Conseil Municipal

Mme TENENBAUM, au nom de la commission de la solidarité, expose :

Mesdames. Messieurs.

L'objet du rapport est de solliciter l'avis du Conseil Municipal sur deux demandes présentées au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, l'une du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon, pour l'exploitation d'une blanchisserie industrielle, l'autre de la Société Lejay Lagoute, pour le transfert de son site de production en zone d'activité Cap Nord.

67

1- Centre Hospitalier Universitaire de Dijon - Exploitation d'une blanchisserie industrielle

Le CHU de Dijon dispose actuellement d'une blanchisserie industrielle située 13-17 rue René Coty à Dijon, qui est un service intégré au centre hospitalier mais géographiquement délocalisé de l'hôpital.

A ce jour, la blanchisserie dispose d'une déclaration au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (récépissé du 12 janvier1993, ancienne rubrique n°91).

La blanchisserie traite actuellement 13,5 t/j de linge. La capacité de traitement excédant 5 t/j, l'exploitation de ce site doit par conséquent être soumise au régime de l'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique n°2340 « blanchisseries, laveries de linge, à l'exclusion du nettoyage à sec ».

La situation administrative du site doit ainsi être régularisée.

Le CHU souhaite par ailleurs

- moderniser ses installations et remplacer des équipements devenus obsolètes,
- installer un système de pré-traitement des effluents rejetés.

L'installation industrielle projetée sera dimensionnée avec une capacité de lavage du linge (linge de résidents, linge hospitalier) de 16 t/j au plus sur 8 heures/jour.

Pour cette régularisation administrative et ce projet de modification de ses installations, le CHU sollicite donc une autorisation au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

En application des dispositions de l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2010, cette demande a fait l'objet d'une enquête publique d'une durée d'un mois qui s'est déroulée du 27 janvier au 28 février 2011.

2- Société Lejay Lagoute - Transfert du site de production

La société Lejay Lagoute dispose actuellement d'un site de fabrication de liqueurs et de crèmes situé au centre ville de Dijon, 19 rue Ledru Rollin. Ce site est devenu trop exigu et présente des non conformités à la réglementation actuelle.

La société Lejay Lagoute souhaite par conséquent transférer son site de production dans la zone d'activité Cap Nord, ce qui permettra, outre de favoriser son développement commercial,

- de réduire les impacts dus aux transports.
- de disposer d'un site en conformité,
- d'agrandir les locaux pour faciliter les opérations de manutention et de circulation.

L'installation est rangée sous la rubrique n°2253-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (préparation et conditionnement de crèmes de fruits, de liqueurs, de sirops pour une capacité de 35 000l/j), pour laquelle elle est soumise à autorisation.

Pour ce transfert, la société Lejay Lagoute sollicite donc une autorisation au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

En application des dispositions de l'arrêté préfectoral du 22 mars 2011, cette demande a fait l'objet d'une enquête publique d'une durée d'un mois qui s'est déroulée du 22 avril 2011 au 23 mai 2011.

Conformément à l'article 8 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977, le Conseil Municipal est appelé à formuler son avis sur ces deux demandes.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de la solidarité, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir donner un avis favorable aux demandes d'autorisation présentées par le Centre Hospitalier Universitaire de Dijon pour l'exploitation d'une blanchisserie industrielle, et par la société Lejay Lagoute, pour le transfert de son site de production en zone d'activité Cap Nord.

IRAPPORT ADOPTÉ À L'UNIANIMITÉ I